

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 5 juin 2025, s'est réuni le Mardi 10 juin 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 16

Nombre d'administrateurs représentés : 5

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOURE
Franck	LOMBARD
Elisabeth	REY
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Jean-François DURAND	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Nathalie MONVIGNIER MONNET	Ayant donné pouvoir à Mustapha HADDOU
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Petite Enfance – Convention d’occupation de la salle communale de La Bâthie pour le Relais Petite Enfance du CIAS Arlysère – Année 2025-2026

Rapporteur : Mustapha HADDOU

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre les Relais Petite Enfance sur le territoire d’Arlysère et notamment sur celui de la Basse Tarentaise.

Par délibération n°20 du 24 septembre 2024, le Conseil d’administration approuvait la signature d’une convention de mise à disposition de la salle communale de La Bâthie pour le service du Relais Petite Enfance de Basse Tarentaise pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Cette convention arrive à échéance bientôt. Ainsi, il est proposé de mettre en place une nouvelle convention (dont le projet est joint en annexe) afin de fixer les conditions de mise à disposition de la salle communale de La Bâthie à la fois pour :

- les jardins d’éveil du RPE (Relais Petite Enfance)
- les séances d’analyse de la pratique pour les assistantes maternelles du secteur
- les formations des assistantes maternelles
- les événements ponctuels avec les familles (Printemps des marmots, portes ouvertes...)

La salle sera mise à disposition gracieusement par la commune de La Bâthie.

L’entretien des locaux sera assuré par un agent de la commune de La Bâthie et refacturé au CIAS Arlysère à hauteur des heures effectuées et du coût salarial chargé de l’agent.

Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Le Conseil d’administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la convention d’occupation de la salle communale de La Bâthie au CIAS Arlysère pour le Relais Petite Enfance de la Basse Tarentaise selon les modalités ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention afférente ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
François LOMBARD

